

L'UNE DES SOLUTIONS À VOS ENJEUX DE MAIN-D'ŒUVRE !

Accueillez un stagiaire

Vous êtes une entreprise ou une OBNL qui accueille un stagiaire présentement ou dans les prochaines semaines ?... Vous pouvez recevoir une subvention salariale de 75% du salaire de l'étudiant (jusqu'à un maximum de 7 500 \$) !

Le Talent Opportunities Program (TOP) est un programme de **subventions salariales qui soutient les entreprises qui cherchent à embaucher des étudiants de niveau postsecondaire pour des stages**. Le programme est financé par Emploi et Développement social Canada (EDSC).

À savoir

- Le bénéficiaire ne peut bénéficier d'une subvention qu'une fois par étudiant ;
- L'entreprise peut tout de même demander plusieurs subventions si elle accueille plusieurs stagiaires ;
- La subvention peut être jumelée à une autre subvention provinciale ;
- La subvention ne peut être jumelée à une autre subvention fédérale ;
- Le stage doit faire partie d'un programme d'études collégial ou universitaire, à temps plein ou partiel ;
- Le stage doit être rémunéré du début à la fin ;
- Les stages à domicile sont éligibles jusqu'au 31 mars 2021 ;
- Non-offert pour les organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux, territoriaux ou municipaux.

Contactez la conseillère aux entreprises de votre région pour obtenir les documents pour présenter votre demande et avoir plus d'information !

Territoires de Chaudière-Appalaches, Capitale-Nationale, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles de la Madeleine et la Côte-Nord :

Eva Roy-Thériault

Conseillère aux entreprises

Fédération des chambres de commerce du Québec

eva.roytheriault@cclevis.ca

Cell : 418-928-9226

